



Outre-Mer

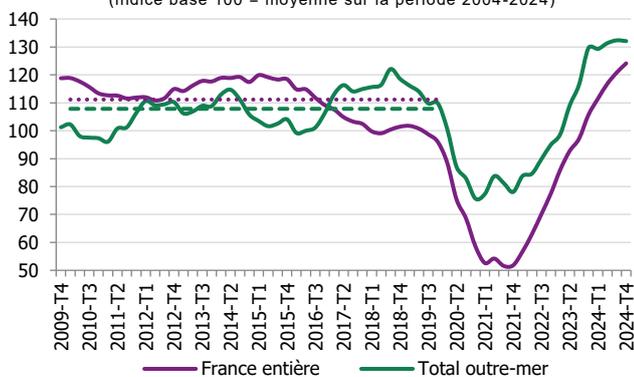
ENTREPRISES

Les défaillances d'entreprises dans les Outre-mer

4^e trimestre 2024

Malgré le ralentissement des défaillances ultramarines en 2024, des disparités importantes subsistent selon les territoires

Graphique 1 : Défaillances des entreprises ultramarines
(indice base 100 = moyenne sur la période 2004-2024)



Cumul sur un an à la fin de chaque trimestre
Sources : IEDOM-IEOM - bases Fiben et Eden

Note : chaque point représente le cumul des 4 derniers trimestres. Dernier point : 4^e trimestre 2024.

NB : les traits horizontaux pointillés correspondent aux valeurs moyennes des indices calculées sur la période 2010-2019.

En **Outre-mer**, on dénombre 2 354 défaillances d'entreprises sur l'ensemble de l'année 2024, soit une hausse de +1,9 % par rapport à 2023 (graphique 1). L'augmentation du nombre de procédures cumulées sur un an ralentit donc pour le quatrième trimestre consécutif (+13,6 % au 3^e, +20,5 % au 2^e et +31,0 % au 1^{er} trimestre 2024). En **France entière**, la croissance des défaillances décélère également, mais demeure plus élevée (+17,4 % avec 66 121 procédures en 2024).

Cette évolution d'ensemble masque d'importantes disparités selon les régions (graphique 2).

Dans les **départements de la zone euro**, les défaillances sont en hausse de 14,3 % en 2024, mais sont en ralentissement par rapport aux trimestres précédents (+27,7 % en glissement annuel au 3^e trimestre 2024, et +45,0 % en 2023). On y enregistre ainsi environ 2 000 procédures en 2024 (soit près de 80 % du total).

Cette hausse est portée principalement par **La Réunion**, en raison de son poids dans la démographie des entreprises des DCOM (environ 40 %). La hausse des procédures y demeure forte (+29,5 %, après +44,6 % au trimestre précédent, et +56,8 % en 2023) et concerne l'ensemble des secteurs de l'économie réunionnaise.

Avec 1 123 redressements et liquidations judiciaires sur l'ensemble de l'année, le territoire enregistre un nouveau point haut en matière de défaillances. En **Guadeloupe**, les défaillances progressent mais à un rythme moins soutenu (+8,6 %, après +19,1 % au trimestre précédent) avec 341 procédures sur l'année.

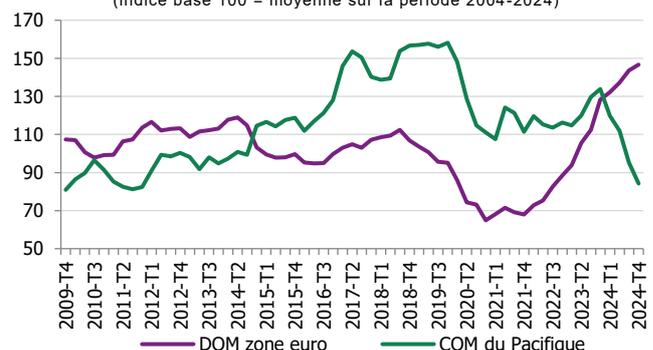
À l'inverse, la situation s'améliore en **Martinique**. En 2024, le nombre de procédures enregistrées recule ainsi pour la première fois en trois ans (-6,0 % à 440 défaillances) et concerne la majorité des secteurs. **La Guyane** connaît également une baisse de ses procédures (-12,7 % en 2024), qui demeurent faible en nombre (55 défaillances).

Dans les **collectivités du Pacifique**, il est observé à l'inverse un recul du nombre de défaillances en 2024 (351 procédures, soit -37,1 % sur un an).

Cette diminution s'explique d'une part par la situation atypique de la **Nouvelle-Calédonie** qui enregistre une baisse sensible des défaillances (-35,3 % avec 259 procédures, contre 400 en 2023) dans presque tous les secteurs d'activité, en raison des dispositifs d'aides mis en place en soutien à l'économie pour répondre à la crise qui a affecté le territoire en mai 2024.

D'autre part, la diminution des défaillances en **Polynésie française** se poursuit dans la continuité des trimestres précédents (-41,8 % en 2024, avec 92 défaillances) et s'observe dans tous les secteurs, en particulier le commerce et réparation automobile.

Graphique 2 : Défaillances des entreprises dans les DOM de la zone euro et COM du Pacifique
(indice base 100 = moyenne sur la période 2004-2024)



Cumul sur un an à la fin de chaque trimestre

Sources : IEDOM-IEOM - bases Fiben et Eden

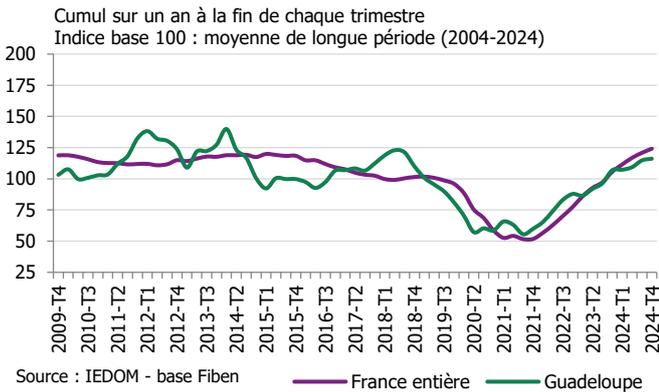
Les défaillances d'entreprises par géographie

Défaillances en nombre d'unités légales, variations en %

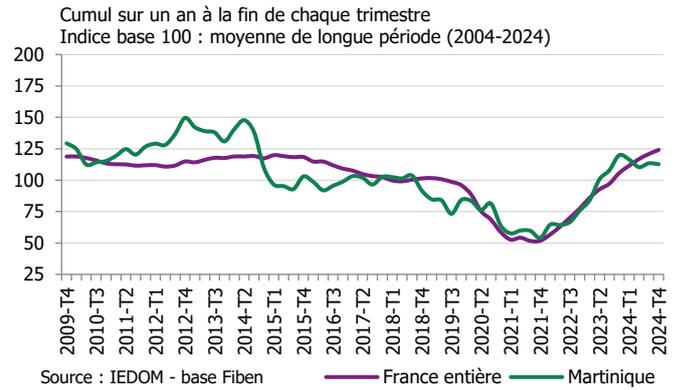
Cumul sur un an à la fin du trimestre			
	4 ^e trim. 2023	4 ^e trim. 2024	Variation en %
Guadeloupe	314	341	+8,6 %
Martinique	468	440	-6,0 %
Guyane	63	55	-12,7 %
La Réunion	867	1 123	+29,5 %
Nouvelle-Calédonie	400	259	-35,3 %
Polynésie française	158	92	-41,8 %
Ensemble outre-mer	2 310	2 354	+1,9 %
France entière	56 299	66 121	+17,4 %

Sources : IEDOM-IEOM – Bases Fiben et Eden. Données disponibles en février 2025 - Calcul : IEDOM-IEOM

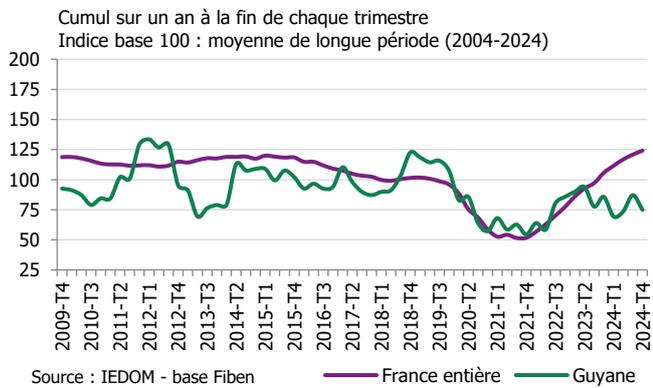
Guadeloupe



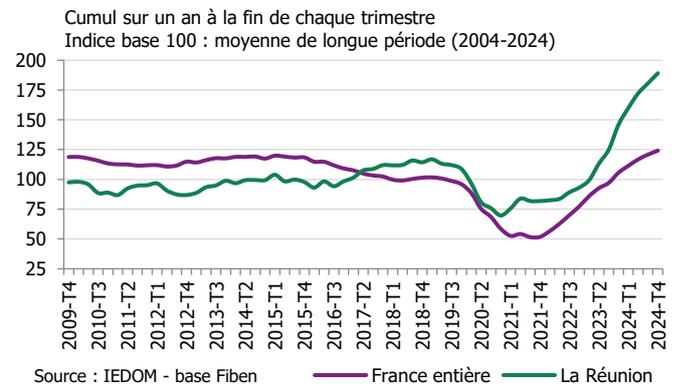
Martinique



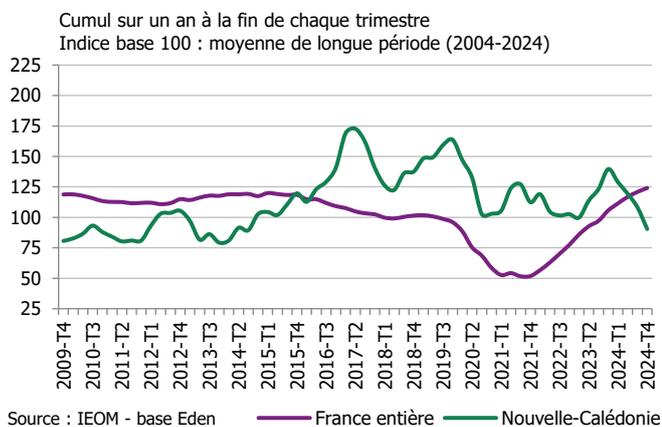
Guyane



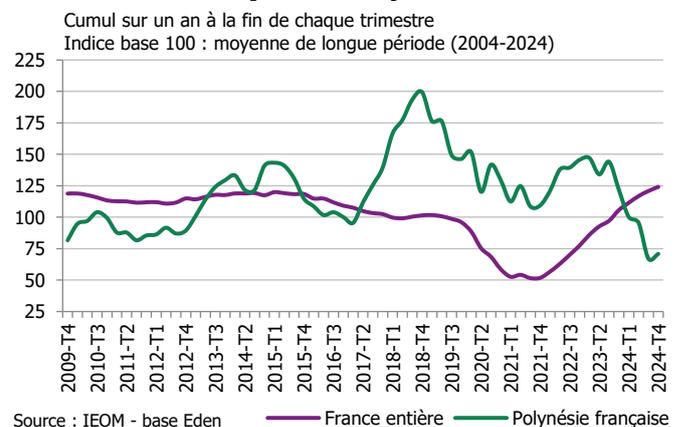
La Réunion



Nouvelle-Calédonie



Polynésie française



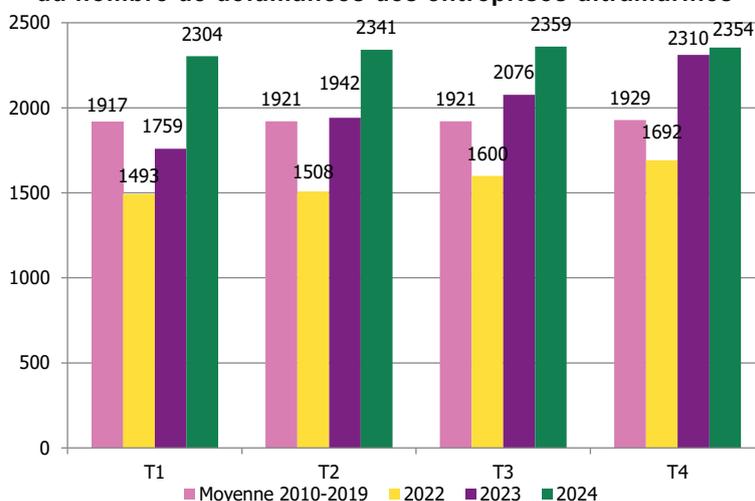
Les défaillances d'entreprises par secteur d'activité

Défaillances en nombre d'unités légales, variations en %

Secteur d'activité	Cumul sur un an à la fin du trimestre					
	Ensemble outre-mer			France entière		
	4 ^e trim. 2023	4 ^e trim. 2024	Variation en %	4 ^e trim. 2023	4 ^e trim. 2024	Variation en %
Agriculture, sylviculture et pêche (AZ)	39	50	+28,2 %	1 306	1 446	+10,7 %
Industrie (BE)	232	242	+4,3 %	3 932	4 259	+8,3 %
Construction (FZ)	600	594	-1,0 %	11 817	14 785	+25,1 %
Commerce, réparation automobile (G)	420	452	+7,6 %	12 070	13 822	+14,5 %
Transports et entreposage (H)	110	96	-12,7 %	2 287	2 992	+30,8 %
Hébergement et restauration (I)	198	222	+12,1 %	7 818	8 578	+9,7 %
Information et communication (JZ)	42	46	+9,5 %	1 719	1 997	+16,2 %
Activités financières et d'assurance (KZ)	42	41	-2,4 %	1 330	1 693	+27,3 %
Activités immobilières (LZ)	50	55	+10,0 %	1 958	2 599	+32,7 %
Conseils et services aux entreprises (MN)	293	279	-4,8 %	6 539	7 905	+20,9 %
Enseignement, santé, action sociale et services aux ménages (P à S)	276	273	-1,1 %	5 454	5 953	+9,1 %
Ensemble	2 310	2 354	+1,9 %	56 299	66 121	+17,4 %

Sources : IEDOM-IEOM – Bases Fiben et Eden. Données disponibles en février 2025 - Calcul : IEDOM-IEOM

Cumul sur un an à la fin de chaque trimestre du nombre de défaillances des entreprises ultramarines



Sources : IEDOM-IEOM - bases Fiben et Eden

Méthodologie

Les défaillances sont recensées en termes d'unités légales – entités identifiées par un numéro Siren dans les DCOM de la zone euro, le numéro d'inscription au RIDET en Nouvelle-Calédonie et le numéro T.A.H.I.T.I. en Polynésie française – et couvrent les redressements et les liquidations judiciaires. La notion de « défaillance » se distingue de celle de « cessation d'activité » qui correspond à l'arrêt total de l'activité d'une entreprise. Une défaillance ne donne pas nécessairement lieu à une cessation d'activité, et vice versa.

Une unité légale peut faire l'objet de plusieurs procédures collectives au cours du temps. Quand, suite à l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, la liquidation judiciaire est prononcée à l'issue de la période d'observation, une seule défaillance est comptabilisée. En revanche, on considère que lorsqu'un plan de continuation ou un plan de cession intervient entre un redressement judiciaire et une liquidation judiciaire ou un nouveau redressement, ce plan clôture la procédure initiale de redressement. La liquidation ou le second redressement sont donc comptabilisés comme une nouvelle ouverture de procédure, c'est-à-dire comme une nouvelle défaillance de l'unité légale.

Les défaillances des sociétés en nom collectif (SNC) de défiscalisation, consécutives à la défaillance de leur maison-mère sont neutralisées afin d'éviter de compter plusieurs fois la même procédure.

Toutes les publications de l'IEDOM et de l'IEOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur les sites

<http://www.iedom.fr> et www.ieom.fr

Directeur de la publication : I. Odonnat ■ Responsable de la rédaction : M. Berreur

Rédaction : G.S. Ea ■ Éditeur : IEDOM-IEOM